



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL COMMUNE DE MIZOËN

L'an deux mille vingt-cinq, le 27 mai, à 17 heures, le Conseil Municipal de la commune dûment convoqué s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. MICHEL Bernard, Maire.

Date de la convocation : 20 mai 2025

Étaient présents : (formant la majorité des membres en exercice)
MICHEL Bernard, DEUIL Florence, PINATEL François, PHILIPPE Francine, GIRAUD Roger, VINCENT Denise

Étaient excusés : JOUANNEAU Fanny, JOUANNY Michèle (pouvoir à MICHEL Bernard), SAUNIER Jean-Marc (pouvoir à PHILIPPE Francine),

Étaient absents : VENERA Christophe, BERARD Guy

PINATEL François a été nommé secrétaire de séance.

NOMBRE DE CONSEILLERS

ELUS : 11

EN FONCTION : 11

PRESENTS : 6

VOTANTS : 8

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

POUR : 8

Délibération n° 2025/27 : Compte-rendu des délégations consenties au Maire

Monsieur le Maire expose à l'assemblée ce qui suit :

Vu l'article L 2122-22 du code général des collectivités territoriales,

Considérant les délégations accordées à Monsieur le Maire par délibération du conseil municipal du 8 juillet 2020,

Considérant l'obligation de présenter au conseil municipal les décisions prises par Monsieur le Maire en vertu de ces délégations,

Le Conseil Municipal prend note des décisions suivantes :

Renouvellement des adhésions pour 2025 :

- Association des Maires Ruraux de l'Isère départementale + nationale : 116€
- Association des Maires Ruraux de France (site internet) : 220€

Engagement du personnel temporaire (accroissement temporaire et saisonnier d'activité) :

- VENERA Philippe : du 17 avril au 31 octobre 2025 à temps complet,
- DA SILVA AZEVEDO José : du 12 mai au 19 septembre 2025 à temps complet,

Décision du 20 mars 2025 : acceptation du devis de l'entreprise SAMSE pour la fourniture d'une scie plongeante à batterie. Montant du devis : 1 273,62€ TTC.

Décision du 21 mars 2025 : acceptation du devis de l'entreprise HABITAT PLUS IMMOBILIER pour la réalisation de l'audit énergétique nécessaire à la vente de la maison Fournela. Montant du devis : 1 080,00€ TTC.

Décision du 27 mars 2025 : acceptation des devis de l'entreprise ATMO pour la réalisation du document d'arpentage nécessaire à la vente de la maison Fournela et du mesurage du local des Ors nécessaire à la signature du bail commercial. Montant des devis : 840,00€ TTC et 756,00€ TTC.

Décision du 28 mars 2025 : acceptation du devis de l'entreprise VINCENT JARDINS pour le fleurissement communal et des habitants. Montant du devis : 3 881,98€ TTC.

Décision du 14 avril 2025 : acceptation du devis de l'entreprise MARBRERIE DU SUD EST pour l'installation de l'ossuaire au cimetière. Montant du devis : 6 600,00€ TTC.

Décision du 22 mai 2025 : acceptation du devis de l'entreprise VIEUX-PERNON Jérôme pour le fauchage des voies communales. Montant du devis : 2 900,16€ TTC.

Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Certifié conforme par Monsieur le Maire,

Date de dépôt en Préfecture : **28 MAI 2025**

Date de publication :

Le Maire,
Bernard MICHEL

